

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	0
Quorum	5

### SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2024

- Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Bernard MATTER
- Excusé(s) : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND
- Absent(s) : Madame Anne BOUCARD
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

---

Le Bureau,  
Vu l'article L 423-10 du Code de la Construction et de l'Habitation,  
Vu l'avis de France Domaine du 23 septembre 2024,  
Vu le rapport du Directeur général,  
Délibère :

**B/2024/034 :** **Strasbourg - Rue de Wattwiller / Rue de la Musau : Construction de 30 logements. Autorisation d'acquisition du foncier et autorisation de programme**

1. D'autoriser l'acquisition auprès de l'Eurométropole de Strasbourg du terrain d'assise du projet d'une contenance approximative de 2 897 m<sup>2</sup>, avec une surface de plancher estimée à 2 080 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section HR n° 120 et 122, pour un montant de 210 € HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher, soit 436 800 € HT.

Les études étant en cours, sur une base de 2 080 m<sup>2</sup> SDP, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5% d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser le programme travaux d'environ 30 logements locatifs financés en ANRU et Droit Commun sis rue de Wattwiller à Strasbourg.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération, y compris les 30 places de stationnement et les frais annexes pour les 30 logements s'élève 6 079 057 € TTC (TVA 5,50 % et 10 %), 3 197,82 € TTC/m<sup>2</sup> SHAB et 202 635,23 TTC/logement.

D'autoriser, Monsieur le Directeur général, à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme